

BORDEYNE Ph. et SCANNONE J. C., *Divorcés remariés. Ce qui change avec François*, Paris, Salvator, 2017.

Le travail synodal qui a abouti à la publication de l'exhortation apostolique *Amoris laetitia*, est d'une grande richesse théologique et pastorale. Ces propositions des pères ont permis au pape lui-même d'indiquer des pistes pour poursuivre le processus. La délicate question des divorcés remariés a suscité de nombreux commentaires contradictoires : elle suggère une avancée et en même temps un début de réflexion qui devrait se poursuivre. La question du « changement » dans la doctrine de l'Eglise est à nouveau posée. Dans les questions de morale, il est difficile de nier combien le rapport de l'Eglise à l'histoire doit être considéré. Ce livre a le courage d'essayer de clarifier « ce qui change réellement – et donc aussi ce qui ne change pas – avec l'enseignement du pape François en ce domaine » (p.9). Trois étapes réflexives nous sont proposées : considérer le message d'ensemble du document et rappeler l'univers philosophique, théologique et spirituel dans lequel il baigne. Ensuite, aborder le centre du livre et de la réflexion par la lecture du chapitre 8 qui traite de « situations compliquées » (AL 312) et de la vulnérabilité de la famille d'aujourd'hui. Dans une dernière partie, des indications précieuses sur le discernement dans la tradition de saint Ignace, nous sont offertes par un grand connaisseur de la pensée du pape (J.C. Scannone).

La première partie nous donne une belle image de la richesse de AL. De manière transversale et avec la belle connaissance qu'il a du texte, l'auteur nous indique un axe interprétatif : l'attention constante à l'action de la grâce. Dans des questions où la nature humaine et les progrès des sciences de l'homme sont notoires, cette réaffirmation de l'importance de l'action divine en sa grâce est bien utile. Des thèmes nous sont offerts : le processus synodal, les mots-clés de AL, les étapes de maturation dans l'enceinte familiale, un appel à aimer jusqu'au bout avec nos limites, l'imitation de l'amour divin, le chemin de croissance dans la joie et le plaisir d'aimer, la présence gracieuse de Dieu dans nos fragilités. Ce tableau est bien suggestif.

Le passage sur les 7 mots clés est important à lire (p.22-26) : trois couples de polarités qui préparent le discernement auquel le pape nous invite particulièrement. La première exprime la tension entre *l'idéal et le concret* : une idéalisation excessive du mariage tend à décourager ceux et celles qui voudraient s'y engager. La deuxième explicite ce qui unit *la grâce divine et la croissance humaine*. « Le mariage fait peur s'il ne s'accompagne pas de la confiance en la grâce » (p.23). La troisième met en relation *la conscience* des fidèles et la connaissance bien concrète qu'ils ont de *leurs limites*. Une conscience ne peut

jamais se mettre à la place d'une autre et la conscience humaine doit se laisser former. Une insistance particulière est faite sur la définition conciliaire de la conscience comme sanctuaire (*GS n°16*). Le discernement est un travail : il est la « traversée patiente et rigoureuse des trois polarités » (p.25). En fait « plus les repères sont bousculés par les changements culturels et sociaux, plus il convient de s'en remettre à la conscience morale travaillée par la grâce divine » (p.25).

La deuxième partie traite de ce discernement et de son exercice dans des situations compliquées. Après avoir rappelé que le discernement est personnel et pastoral et qu'il y a continuité et complémentarité entre *Familiaris consortio* et *Amoris laetitia*, l'auteur nous décrit les fondements, les étapes et les repères du discernement opéré. Il rappelle que la conscience est portée par la grâce baptismale et que des attitudes spirituelles sont nécessaires pour son exercice car le discernement n'est pas une simple « balance » ou « évaluation » des avantages et des désavantages. Il traite également de la pratique des vertus et de l'importance de la vie morale pour l'intégration dans l'Eglise. Discerner, c'est également peser le poids des conditionnements et des circonstances atténuantes.

Ces études thématiques préparent 3 passages décisifs concernant le bien qu'il est aujourd'hui possible d'accomplir, l'accès à la communion sacramentelle, les attitudes qui entourent les décisions prises dans le for interne. Le rappel des conditionnements et circonstances atténuantes (AL 301) est classique en théologie morale, mais l'insistance et le contenu de ce rappel montre que le pape ne désire ni enfermer dans des situations génériques, ni se prononcer sur des exemples particuliers. Il n'est plus possible que toutes les situations soient comparables et qualifiées de la même manière : il faut discerner dans la situation pastorale et se situer dans un processus. Il est toujours possible d'accomplir un bien et de répondre ainsi à un appel de Dieu. Il convient de viser tout le bien possible et seulement le bien possible. Il est bon de goûter la paix d'avoir fait ce bien possible (p. 92-98). Ces affirmations semblent cohérentes et ajustées : encore faudrait-il les mettre en relation avec une réflexion de morale fondamentale pour en vérifier les applications dans le domaine des normes essentielles et des exigences sacramentelles.

Le discernement sur l'accès à la communion sacramentelle est enfin abordé de manière aussi prudente que précise (p.99-107). La tradition orthodoxe de l'économie n'est pas approfondie. Sur l'accès à l'eucharistie, la parole du pape est discrète, délimitée mais certaine (notes 336 et 351 de AL) : ce point est explicité et rend compte d'une « nouveauté ». Dans un contexte où l'indissolubilité du mariage est rappelée à 11 reprises, la norme (l'abstention de communier) demeure mais il faut discerner le particulier. Le discernement moral ne peut pas s'arrêter

au caractère objectif de la norme. L'examen de conscience porte sur les situations particulières : certaines pourraient permettre le recours à la communion eucharistique. Il ne s'agit pas de parler d'exceptions ou de privilèges. L'ignorance non plus ne suffit pas pour justifier telle attitude. Il convient de parler de l'imputabilité morale de situations irrégulières. Il faut distinguer entre la situation objective et la culpabilité (AL 302). Le pape invite dans la note 336 à reconsidérer l'interprétation du canon 915 en lien avec la responsabilité morale. L'argument décisif est le suivant : « les conséquences et les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes » (AL 300). Il convient de dépasser le plan de la gravité objective en discernant la culpabilité subjective. C'est en tenant compte du « particulier » que l'on peut parvenir à évaluer la responsabilité et la culpabilité des personnes (p.104). La question de fond du document et de ses commentaires, reste, nous semble-t-il, la suivante : l'abstention de communier est-elle une norme purement disciplinaire ou une condition de vérité de la relation conjugale et de la vie sacramentelle ?

Le discernement se poursuit en cherchant ce qu'est l'état de grâce et le besoin patent de soutien sacramentel. Il ne s'agit pas de vérifier une qualité de vie morale qui mériterait l'accès à l'eucharistie. Il s'agit de discerner à la fois une faiblesse particulière et une charité active. Cette charité unit à Dieu et est son œuvre : elle donne la paix et ouvre à la communion. Pour d'autres, le chemin de la croissance spirituelle est bloqué par la privation de communion et le chemin ecclésial pourrait mener à l'accès discret au sacrement. Discerner suppose de découvrir la grâce prévenante qui ouvre dans le temps à la réception de la communion. La recherche vise toujours la primauté de l'amour et tient compte des divers chemins de réponse à Dieu et de croissance au sein des limites de la personne (p.106-107). De fait, ce discernement permet « au for interne » - ce qui prend déjà du temps - le franchissement d'étapes spirituelles. Ces étapes supposent des prises de décision qui se conjoignent au temps (AL 303). Des indications sont souvent rappelées : prendre du temps, éviter le scandale, agir dans la discrétion.

La troisième partie enrichit la notion de discernement à partir de la tradition de saint Ignace. La question posée est la suivante : « comment passer du bien au meilleur » ? Ancien professeur du pape et connaisseur de sa pensée, J.C. Scannone aborde la question du discernement personnel comme réponse au Kérygme existentiel. Toute la vie est une réponse à une parole primordiale qui est adressée à tout être humain. On peut comparer cette parole d'origine à un appel, à une élection dont la vie humaine, par la liberté, va confirmer ou infirmer une « concordance ». Ce don de sagesse doit s'expliciter dans l'histoire : il est présent non seulement dans tout appel, mais tout événement de la vie ordinaire. Ce que

Bergoglio a appelé kérygme existentiel (en lien avec la pensée de R. Guardini) est une expérience associée au « premier temps » de l'élection dans les Exercices spirituels. Les consolations et désolations évoquent la concordance ou pas de l'élection du deuxième temps. Le troisième est de quiétude et se vit par la raison illuminée par la foi. Ce rappel du dynamisme spirituel des Exercices est fait pour nous permettre de comprendre qu'il est d'application non seulement pour le choix d'un état de vie et des grandes décisions à prendre mais aussi dans des cas difficiles et irréguliers, dans des situations de limites, de conditionnements et des contingences historiques.

Ce chemin de discernement naît de la miséricorde face à la fragilité humaine : il est explicité dans le chapitre 8 de AL en même qu'est donné le rappel de la dimension de la conscience subjective. Protéger la fragilité, c'est prendre soin des « familles blessées » (AL 305) : c'est répondre comme une Eglise qui se reconnaît comme un « hôpital de campagne » (AL 291). Dans ce chapitre 8 est affirmée la dignité de la conscience morale comme dernier critère de moralité *de facto*. On ne change pas les éléments de la doctrine du mariage, mais on trouve une « nouvelle compréhension de leur portée. Ainsi convient-il de réfléchir sur base d'un jugement sur l'imputabilité ou la culpabilité de la personne impliquée (AL 302). Dans ces cas, et dans les circonstances atténuantes mises en évidence, on peut vivre de la grâce de Dieu, grandir dans cette vie de grâce en recevant l'aide de l'Eglise (AL 305), y compris de ses sacrements (note 351 de AL).

Selon Scannone, l'Eglise peut ainsi modifier la discipline de refus de l'absolution et de la communion, sans changer la doctrine, mais « en l'appliquant à chaque situation singulière moyennant un discernement personnel et ecclésial selon la charité discrète » (p.126). Dans cet élan, l'Eglise valorise des éléments constructifs de ces situations délicates et en même temps, elle évoque avec plus de précisions les limites et les conditionnements de nature différente qui affectent la liberté. Tous ces éléments donnent à penser. Par leur variété, ils empêchent de pouvoir établir « une nouvelle législation générale du genre canonique » (AL 300). L'option proposée est celle d'un discernement pastoralement accompagné (p.127). Mais on peut se tromper : il faut dès lors que ce discernement reste objectivement ecclésial et soumis au dialogue. Ce discernement doit aboutir à faire le plus grand bien possible pour correspondre à la volonté divine.

L'auteur insiste sur la nécessité de ce discernement ecclésial et pastoral. Les enseignements appartiennent à ce chemin, les rencontres avec des prêtres/des laïcs dans la direction spirituelle et la confession également. Ce discernement est traversé par la sagesse de l'Eglise, par l'onction de l'Esprit et l'accueil théologal de la miséricorde pour tous. AL 300 donne quelques attitudes requises. De fait, le

pape reconnaît qu'il ne s'agit pas de « recettes simples » (AL 298) mais de choisir une logique : « deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Eglise : exclure et réintégrer » (AL 296). Il faut à la fois poser des jugements qui assument la complexité des situations et être attentif aux personnes qui vivent et souffrent dans leur condition chrétienne. Scannone éclaire ce débat en faisant références à deux courants de la philosophie contemporaine : l'esprit de sérénité (de M. Heidegger) qu'il compare à l'indifférence ignatienne ; ou bien dans une philosophie analytique, la mémoire de l'attitude fondamentale qui enracine le langage. Le langage pastoral appartient au sens, à ce qui est dit : d'où une nécessaire attention aux intonations profondes de ce langage. Il doit pouvoir encore et toujours transmettre des vérités humaines et ecclésiales. D'où l'insistance pour éviter les jugements durs, des attitudes qui enferment dans des affirmations trop rigides. Les lois morales ne peuvent pas être appliquées de manière purement formelle. Il faut vivre de la miséricorde parce qu'il nous a été fait miséricorde (AL 310).

Enfin, cette conférence se termine par un commentaire de quelques directives pour cette mise en œuvre pastorale. L'examen attentif de la situation est une condition du bon discernement (AL 293). Ensuite, il est bon de considérer ce qui peut être le « point de départ » du discernement et du processus (AL 298). Ces points sont examinés dans AL 300 et indiquent un chemin de réflexion et de conversion. Ils situent également l'itinéraire spirituel dans lequel se trouvent les baptisés et nous permettent de comprendre la gradualité de leurs engagements. Avouons que ce type d'accompagnement est d'abord un « état d'esprit » : il suppose une grande confiance, beaucoup de temps, une patience qui est bien le nom de la miséricorde dans les rencontres. Cependant, le pasteur n'est pas seul devant « cette merveilleuse complication » et il peut s'appuyer sur la tradition de l'Eglise depuis ses origines et sur les orientations de l'Eglise locale. La conscience peut ainsi s'appuyer sur le corps de l'Eglise : le chemin parcouru avec d'autres est un syn-odos.

Alain Mattheeuws sj  
Professeur de théologie morale et sacramentaire